



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-03 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 97, RUE SAINTE-ANNE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 2 décembre 2019 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 97, rue Sainte-Anne (lot 3 099 505 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la marge de recul de la serre du bâtiment principal qui devrait être d'au moins neuf mètres (9 m) le long de la rue Lartigue Nord. Cette serre se situe présentement à des distances variant entre trois mètres et six dixièmes (3,6 m) et trois mètres et huit dixièmes (3,8 m) de cette limite en allant du nord vers le sud;
- relativement à la serre située immédiatement au nord de celle mentionnée précédemment qui devrait être également à neuf mètres (9 m) de la même limite. Elle se situe présentement à des distances variant entre trois mètres et cinq dixièmes (3,5 m) et trois mètres et sept dixièmes (3,7 m) de cette limite en allant du nord vers le sud;
- relativement aux autres serres situées immédiatement au nord de celles mentionnées précédemment qui devraient se situer également à neuf mètres (9 m) de la rue Lartigue Sud. L'une d'entre elles se situe à des distances variant entre sept mètres et un dixième (7,1 m) et sept mètres et deux dixièmes (7,2 m) de cette limite en allant du nord vers le sud.

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 4^e jour du mois de novembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville et en l'affichant aux endroits requis le 4 novembre 2019 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 12 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de novembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier